

Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion

Session du 09 juillet 2021

Délibération n°2021-007

Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 02 mars 2021

VU l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial et notamment l'article 3

VU le code de l'environnement et notamment les articles L334-3 et suivants et R334-31 et suivants

VU le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité

VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion

VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales n°214/2020 du 26 octobre 2020, portant désignation des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion

VU la délibération du 09 février 2016 approuvant le règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion

VU la délibération du 10 octobre 2014 adoptant le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer

CONSIDERANT la proposition de procès-verbal du conseil de gestion du 02 mars 2021

Article 1 :

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le procès-verbal de la session du conseil de gestion du 02 mars 2021, sans modification.

Article 2 :

Le directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération.

Didier CODORNIU

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'D' followed by a vertical line and a small horizontal stroke at the bottom.

1^{er} Vice-président du conseil de gestion

27^{ème} CONSEIL DE GESTION DU PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION

PROCES VERBAL DE SEANCE

Date : le 2 mars 2021

A Argelès-sur-Mer
(Format visio-conférence)

Parc naturel marin du golfe du Lion
2 impasse Charlemagne
66700 Argelès-sur-Mer
parcmarin.golfe-lion@ofb.gouv.fr

Participants membre du conseil de gestion

Présidence du conseil de gestion

- Michel MOLY – Gestionnaire de la Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls (catégorie espaces protégés, associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel et personnalités qualifiées)

Catégorie des services de l'État

- Amélie CHARDIN, représentant le commandant de la zone maritime Méditerranée
- Stéphane PERON, représentant la DIRM
- Laurent SCHEYER, représentant la DREAL Occitanie
- Xavier PRUD'HON, représentant la DDTM/DML

Catégorie des représentants des collectivités territoriales et leurs groupements

- Agnès LANGEVINE - Conseil régional d'Occitanie
- Martine ROLLAND - Conseil départemental des Pyrénées Orientales
- Marc MEDINA – Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole
- Huguette PONS – Communauté de communes Albères Côtes Vermeille Illibéris
- Marie BRETON – Commune de Leucate
- Alain FERRAND – Commune de Barcarès
- Cécile MARGAIL – Commune de Torreilles
- Stéphane LODA - Commune de Canet-en-Roussillon
- Katia ROMAGOSA - Commune de Saint-Cyprien
- Annie PEZIN – Commune d'Elne
- Antoine PARRA - Commune d'Argelès-sur-Mer
- Jean-Pierre GILLERY – Commune de Collioure
- Gregory MARTY – Commune de Port-Vendres
- Jean-Michel SOLE – Commune de Banyuls-sur-Mer
- Christian GRAU - Commune de Cerbère

Catégorie des organisations professionnelles

- Bernard PEREZ – CRPMEM Occitanie
- Erwan BERTON – CIDPMEM 66/11
- François POCH – FNEAPL
- Thierry BOUTHORS – GS3PO
- Guilhem HUBERT - ARMAM
- Serges PALLARES – UVPO

Catégorie organisations d'usagers

- Jean-Claude HODEAU – FNPPSF
- Jean-Marie PEREZ – FFPM
- Pierre DUNAC – FFESSM
- Jacques DOUAY- FFV
- Jean-Marie RAY – FNPSA
- Thierry RIGHETTO - FFM
- Michel ROHEE – GAPAMAR

Catégorie des parcs naturels régionaux, des aires marines protégées, des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel, et des personnalités qualifiées

- Didier CODORNIU - Syndicat mixte chargé de la gestion du Parc naturel régional de la Narbonnaise
- Raymonde LECOMTE – ASAME
- Aline FIALA – CCN des Pyrénées-Orientales
- Roseline BUSCAIL – GOR
- Bruno VOLAND - Association Charles Flahault
- Yves DESDEVISES - Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer
- Maria RUYSSSEN – IFREMER
- Philippe LENFANT – UPVD
- Florence DESSALES – Conservatoire du Littoral
- Catherine PIANTE – WWW France, coordinatrice MEDPAN

Procurations

- Antoine ANDRE – PPM, pouvoir à M. MOLY
- Hervé BLANCHARD – UPVD, pouvoir à P. LENFANT

Commissaires du gouvernement

- Amélie CHARDIN – représentant le Préfet maritime de la Méditerranée
- Xavier PRUD'HON – représentant le Préfet des Pyrénées-Orientales

Equipe OFB du Parc naturel marin du golfe du Lion

- Hervé MAGNIN (directeur du Parc), Bruno FERRARI (chef du service Opérations), Marie MORINEAUX (chargée de communication), Aurélie JOU (secrétariat), Marc DUMONTIER (chef du service Ingénierie), Lauriane VASSEUR (CM pêches maritimes), Andrea SABBIO (CM WWF Pêche artisanale), Grégory AGIN (CM usages industriels et aménagements maritimes), Victoria MAGENTI (CM patrimoine culturel), Noémie MICHEZ (CM espèce, habitats et écosystèmes marins), Christelle GUYON (CM Life Marha, Olivier MONNIER (CM qualité de l'eau, Camille ASSALI (CM planification maritime), Mylène SAURY (CM mobilisation des acteurs – NATURA 2000), Alizée MARTIN (CM usages de loisir)

Invités et accompagnants

- H. BLUHM (OFB - DRO); M-L LICARI (CD 66); F. CADENE (CD 66); P. JACQUET (CD66); E. VANPEPERSTATE (La Région); R. VERNIER (ADT 66); M. DIAZ (PNR Narbonnaise); G. CAPRANI (PPM); F. AUSCHER (DREAL); P. MOTTA (DIRM); P.L. LECOMPTE (DDTM)

Accueil des participants, Introduction et ouverture de session

Michel MOLY ouvre la séance du conseil de gestion sous un format par visio-conférence, le quorum est atteint. Il remercie l'équipe de terrain qui était la seule équipe opérations d'un parc marin ayant eu une dérogation pour sortir en mer malgré le contexte très contraint de la crise sanitaire.

L'ensemble des parcs marins a fait remonter ses projets pour le plan de relance de l'OFB et sur les 8 Parc marins, 17 millions d'euros sont alloués par le Ministère de l'écologie, montant qui doit être engagé cette année, au plus tard l'année prochaine. Pour le PNMGL, c'est plus d'1,3 million d'euros dont 400 000 € pour la maison du parc qui attestent de la qualité du travail et de la confiance accordée

Au dernier bureau, concernant l'AAP, il a été décidé de consacrer cette année la plus grande part à l'économie de la mer. C'est chose faite avec 150 000 € obtenus au plan de relance. Les ports du Parc ont aussi obtenu un financement de plan de relance pour les accompagner dans la certification port propre.

Dans la récente publication de la stratégie nationale des aires protégées, il est mentionné que l'ambition est de couvrir 30 % de l'ensemble des milieux terrestres et marins en aire protégée, dont 10% en protection forte. En milieu marin, les parcs naturels marins sont attendus pour contribuer aux zones de protection forte tel que proposé dans les documents stratégiques de façade et de leurs futurs plans d'actions. Le Parc marin est actuellement bien engagé dans ce processus conduit par le GT ZPF et la perspective d'extension du périmètre de la réserve naturelle. Sur ce dernier point Michel MOLY précise la tenue d'une première réunion publique de lancement de la concertation qui se tiendra en visioconférence fin avril.

Pour la première année, le Parc et la profession se sont mis d'accord sur un plan d'action pour la pêche qui permettra d'avancer de manière concertée sur différents sujets d'actualité, autant sur des questions de gestion des ressources que d'économie.

Cette année aura lieu en octobre aussi l'anniversaire des 10 ans du parc marin. Marie MORINEAUX donnera le programme des manifestations et des supports envisagés. L'important sera de compter sur la mobilisation des collectivités autour des événements qu'animeront l'équipe du Parc. Lors du conseil de gestion de fin d'année, un séminaire lui sera adossé dans le but de dresser un bilan d'étape du plan de gestion et de se projeter pour les 5 prochaines années.

Michel MOLY propose à l'avenir, fort de l'expérience assez réussie des derniers conseils, de faire 2 conseils de gestion en visio et de se réserver une journée en présentiel avec un repas en plein air, ce qui contribuera à cultiver cohésion et solidarité entre ses membres.

Parmi les nombreux enjeux auxquels le Parc doit faire face, Michel MOLY sollicite la collaboration des collectivités compétentes pour engager la réflexion autour d'actions de récupération de macrodéchets sur les réseaux pluviaux et canaux en amont des fleuves, qui terminent actuellement leur parcours dans les eaux du Parc.

Cette année le Parc accueillera 3 nouveaux agents en service civique de 8 mois :

- Un affecté à l'inventaire des cétacés et à l'animation auprès des opérateurs de whale watching
- Un qui poursuivra le travail d'inventaire et de cartographie des activités en mer
- Un en appui à la chargée de communication pour nos dix ans

Michel MOLY salue le départ de Fabrice AUSCHER ex-représentant de la DREAL, assidu aux séances du conseil et partenaire impliqué auprès de l'équipe, qui occupera désormais un poste de coordination scientifique de l'OFB en outre-mer.

C'est avec une certaine émotion que Fabrice AUSCHER participe à ce dernier conseil de gestion du Parc marin, dont il a suivi la conception en janvier 2008 avec le premier conseil consultatif de la mission d'étude dirigée par Yves COMPAIN, sa naissance en octobre 2011, puis son enfance au fil des bureaux et des conseils de gestion, sous la présidence de Christian BOURQUIN, puis de Michel MOLY. Il remercie le parc pour ces années passées à ses côtés et garde un souvenir ému de la cérémonie de remise du mérite maritime qui s'est déroulée en conseil de gestion du Parc. Il reste admiratif de la capacité d'écoute et de concertation au sein de cette instance et souhaite que le Parc, qui a bien grandi (puisqu'il va fêter ses 10 ans) continue à avancer dans ses objectifs. Le bilan 2020 et le programme 2021 sont plus qu'encourageants. Ce n'est qu'un au revoir à l'équipe du Parc qu'il espère avoir le plaisir de retrouver dans les réunions nationales organisées par l'OFB.

Il accueille le nouveau chef de service mer et littoral, Pierre-Luc LECOMPTE (DDTM).

La parole est passée à Serge PALLARES qui remercie la présence du premier vice-président du Parlement de la Mer, Didier CODORNIU, Stéphane LODA, Christian GRAUS et Marc BERNARDI. Il informe la tenue d'une rencontre en visio avec le préfet de région Etienne GUYOT et Carole DELGA qui ont lancé un appel à projets tourisme mer et littoral doté d'une enveloppe de 2,5 millions d'euros sur 2020/2021, en cohérence avec le plan littoral 21. Les 3 cibles sont l'investissement visant à accélérer la transition écologique et numérique, les sentiers littoraux et autres boucles touristiques et enfin la végétalisation des stations littorales. La mer est au cœur de la problématique de la Région et de l'État. Un GT a été installé pour voir les solutions et les projets sur les différentes cibles.

Didier CODORNIU rappelle que la Région a collaboré avec l'Etat pour la définition de plusieurs plans de relance dotés de très gros budgets qui bénéficieront au territoire notamment sur les ports et plus généralement sur les enjeux du littoral. Il mentionne la rencontre avec Olivier Poivre d'Arvor, le nouvel ambassadeur des pôles et des enjeux maritimes désigné par le Président de la République comme la personnalité du Littoral pour l'année 2021, devenant un modèle de résilience et de zone zéro impact. En évoquant la sensibilisation sur les déchets avec la volonté de trouver des solutions sur cette problématique, une enveloppe financière via un budget participatif d'un 1 million d'euros, permettra de porter des actions concrètes et d'être dans l'opérationnel. Les acteurs de la mer constituent un réseau actif avec une volonté de travailler au niveau de la Méditerranée.

Marc DUMONTIER rappelle le test du questionnaire anonyme de satisfaction mis en ligne qui servira à remplir l'indicateur gouvernance. Le lien est envoyé et sera remis dans le réseau chat.

Grégory AGIN rappelle les modalités de vote en ligne.

I. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est proposé à l'adoption du conseil de gestion et est adopté à l'unanimité.

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Adoption du PV du conseil de gestion du 05/11/2020
3. Présentation du rapport d'activité 2020
4. Présentation du projet de programme d'actions 2021
5. Approbation des modalités et critères d'attribution de subventions relatifs au règlement de l'appel à projets 2021
6. Avis sur l'extension de la zone de mouillage et d'équipement léger de Peyrefite
7. Point d'information par le CRPMEM sur le plan de gestion WESTMED
8. Questions diverses

II. Adoption du PV du Conseil de gestion du 05/11/2020 (Document adressé avec le dossier de séance)

Michel MOLY propose l'approbation du procès-verbal du dernier conseil du 5 novembre 2020, aucune remarque n'est soulevée.

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le procès-verbal de la session du conseil de gestion du 05 novembre 2020, sans modification.

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 1

Délibération n° 2021-001

III. Présentation du rapport d'activité 2020 (Document adressé avec le dossier de séance)

La présentation est réalisée par Marc DUMONTIER et Bruno FERRARI.

Christian GRAU s'interroge sur le déploiement des « bacs tempête » pour les déchets, sur tout le littoral pendant l'hiver.

Hervé MAGNIN indique qu'actuellement, ce genre de proposition est testé à Banyuls-sur-Mer, en appui avec l'OOB. Les premières expériences sont assez convaincantes, et auraient toute raison d'être généralisées à l'ensemble du littoral du parc. L'optique serait de proposer cet équipement sur l'ensemble des communes du Parc pour l'année prochaine. Ces bacs seraient retirés pendant la saison estivale de manière bien coordonnée entre les communes. La réussite de l'opération tiendra en grande partie à la mobilisation citoyenne qu'elle devra susciter.

Christian GRAU soulève toutefois la difficulté de l'évacuation et donc la gestion de ces déchets.

L'organisation de cette évacuation est encore à définir.

Antoine PARRA a aussi quelques doutes surtout pour les plages très fréquentées, où ces bacs risquent d'être pris pour des poubelles supplémentaires.

Michel MOLY propose de voter le rapport d'activités 2020 :

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le rapport d'activités 2020 du Parc naturel marin du golfe du Lion, sans modification.

A l'unanimité

Délibération n°2021-002

IV. Présentation du projet de programme d'actions 2021 (Document adressé avec le dossier de séance)

Marc DUMONTIER présente brièvement le programme d'actions 2021 et passe ensuite la parole aux chargés de mission pour la présentation détaillée des actions.

Axe I : Alizée MARTIN présente le projet de ZMEL.

Michel MOLY rappelle un point sur la gratuité des bouées et espère que le Parc marin arrivera à défendre et maintenir cette gratuité.

Hervé MAGNIN rappelle que le projet avait été présenté en novembre dernier au conseil après diverses concertations avec les usagers et que cette année le dossier doit être finalisé et déposé à l'instruction de l'Etat. Un avis final du conseil sur le projet sera requis prochainement.

Christian GRAU demande des précisions sur l'équipement en bouées sur la zone de l'anse de Terrimbo sur Cerbère.

Alizée MARTIN répond que le projet ne traite que les zones où le Parc marin est déjà gestionnaire de bouées. Le Parc est pour autant à la disposition des communes qui expriment d'autres besoins de ce type.

Bruno FERRARI précise que le contact a été établi avec M. CANOVAS à ce sujet et que l'on attend l'actualisation des cartes sur les herbiers pour avancer.

Hervé MAGNIN rappelle qu'il est important de dissocier ce dossier de ZMEL, d'une réflexion nécessaire sur l'ensemble de la côte vermeille et de tous les sites secondaires, afin de prévenir les risques de report de charge.

Bruno FERRARI souligne que l'année 2020 aura été une année de grande fréquentation qui a permis de mettre en avant certaines problématiques à venir, notamment vis-à-vis de l'évolution de la plaisance dans ces zones-là.

Hervé MAGNIN rappelle que le groupe de travail ZPF (zones de protection forte) installé en juin 2019, suite au séminaire « cartes sur tables » de décembre 2018, s'inscrit parfaitement dans la stratégie

nationale des aires protégées. Son objectif est de pouvoir avancer en faveur de mesures de réduction des impacts des activités humaines sur le milieu. Le terme de ZPF doit être compris maintenant comme un label qui sera attribué à des sites candidats. Pour faire suite à la volonté exprimée par le département d'étendre la réserve, un comité de pilotage a été mis en place avec l'appui du Parc, des services de l'Etat et de scientifiques. Une réunion de lancement est envisagée pour la fin du mois d'avril, afin de poser les éléments de cadrage sur les attentes et proposer une méthode de travail pour la concertation. Par ailleurs dans le cadre du programme Marha un cycle d'une dizaine de webinaires est en préparation sur l'année.

Philippe LENFANT souligne l'avantage d'avoir l'OOB et l'UPVD présents sur le territoire. Les scientifiques s'intéressent à ce fameux « effet réserve » depuis des années. La côte rocheuse a fait par ailleurs l'objet de plusieurs projets européens depuis 15 ans, dont le dernier – RESMED - s'attache à étudier la connectivité transfrontalière entre aires marines protégées.

Stéphane PERON rajoute qu'en complément du groupe de travail ZPF du Parc, il y a un autre groupe de travail ZPF qui a été constitué dans le cadre de la commission permanente du CMF à la demande des préfets. Le principe de création validé à la commission du 3 février dernier a pour objectif, à l'échelle de la façade, de définir des règles communes (avec 5 mêmes critères) et d'établir une doctrine à l'échelle de la façade pour que les ZPF soient cohérentes. Le Parc est le bienvenu dans ce groupe de travail. La finalité est de s'assurer que les ZPF créées soient cohérentes avec les objectifs du document stratégique de façade.

Axe II : Victoria MAGENTI présente le projet de collecte et de valorisation de la mémoire de la mer.

Michel MOLY félicite le travail de Victoria et propose de tester les recettes de Victoria au prochain Conseil de gestion !

Axe III : Olivier MONNIER présente le projet d'évaluation de l'impact de la pollution portuaire sur le développement des juvéniles de poissons.

Philippe LENFANT complète en indiquant que cela fait suite à des travaux de restauration écologique, initiés il y a près de 10 ans notamment, le projet dans les ports de Marseille, Toulon et Port-Vendres. Un travail a déjà été mené avec l'IFREMER sur la contamination des tissus, mais il semblait insuffisant. Le choix d'un projet pluridisciplinaire a porté sur une approche complète du polluant jusqu'à son impact. Les résultats attendus seront utiles à l'évaluation de ces actions de restauration dans les ports.

Serge PALLARES indique qu'il serait intéressant de pouvoir tracer le polluant et identifier le pollueur. Les activités nautiques sont toujours incriminées, alors que c'est surtout les bassins versants qui sont en cause. Cette étude devrait clarifier certaines idées préconçues sur les pollueurs.

Olivier MONNIER précise que l'étude ne vise qu'à faire le lien entre la pollution et ses effets sur la faune. Il serait effectivement intéressant de pouvoir comprendre la provenance de ces pollutions des eaux portuaires.

Philippe LENFANT rappelle qu'avant de s'engager dans une mesure de restauration, il faut éviter par tous les moyens la dégradation des habitats. Reste ensuite un préalable qui est celui de réduire au maximum les pressions présentes.

Marc DUMONTIER informe que la plupart des ports sont engagés dans la certification port propre. Il restera aux bassins versants de faire la même chose !

Michel MOLY s'interroge sur la convention avec le CEFREM concernant les quais pour des solutions innovantes.

Philippe LENFANT rappelle que dans le cadre du 3^{ème} quai, les deux projets sont complémentaires. Celui présenté fait l'état zéro et la compréhension des fonctionnements. Le deuxième projet est d'avantage porté sur la durée et l'amélioration de l'accueil des juvéniles. Il faut rappeler que les ports ont souvent été installés à l'origine sur des zones propices aux nurseries.

Axe IV présentation de la première feuille de route avec la pêche professionnelle

Bernard PEREZ rappelle l'incompréhension ressentie de la part des professionnels sur le projet PESCOMED, pour l'essentiel par un manque de communication. Il remercie aussi le Parc pour le temps d'échange organisé en décembre, très utile, avec les représentants des 3 prud'homies (Leucate, Barcarès et Port-Vendres) et du CIDPM, où chacun a pu s'exprimer et a fait part de ses incompréhensions, ce qui a permis de clarifier des doutes.

Lauriane VASSEUR présente brièvement la feuille de route de la pêche professionnelle pour 2021

Bernard PEREZ souhaite rappeler le retour d'expérience par rapport au crabe bleu avec le comité régional, le CEPALMAR et Pascal ROMANS de l'OOB, sur Canet et sur l'étang de la Palme. Une rencontre sera organisée avec le Parc sur le sujet.

Laurent SCHEYER complète par un point d'information. Il y a eu une journée d'échange le 28 janvier dernier pour donner suite à un plan d'action élaboré cet été avec tous les partenaires (des professionnels, des gestionnaires et des services de l'Etat). Tous les participants ont été satisfaits, il s'agit de poursuivre ce plan d'action sous la forme d'outils collaboratifs en réflexion afin d'alerter la présence de cette espèce exotique et de vérifier que les prélèvements ont un réel effet sur la dynamique de ces populations et de coordonner les travaux de recherche au niveau régional et interrégional. L'UICN est intéressé pour faire une communication au congrès mondial de cet automne.

Lauriane VASSEUR précise que le Parc est en contact avec l'UICN. Le plan national a créé une communauté d'échange qui permettra à tous d'être plus efficace sur le sujet.

Marie RUYSSSEN, nouvelle directrice de la station de l'IFREMER de Sète, est heureuse de rappeler sa collaboration active sur les travaux du GT pêche et de son implication avec le Parc marin et les autres acteurs sur les thématiques pour lesquelles les recherches et données dont dispose l'institut peuvent être utiles (stock halieutique mais aussi identification des zones fonctionnelles, impact et nature des contaminants, modélisation actuelle et prospectives des écosystèmes). Elle salue le conseil de gestion et rappelle que l'IFREMER sera toujours présent pour renforcer cette collaboration avec le Parc marin.

Marie MORINEAU présente le programme pour les 10 ans du parc marin.

Serges PALLARES rappelle de ne pas oublier toutes les personnes qui ont participé depuis le début du Conseil de gestion du parc marin, à fêter cet anniversaire.

Aline FIALA propose de contacter les 3 Présidents des commissions qui fourniront la liste des participants.

Grégory AGIN présente le projet sur les pratiques de nettoyage des plages sur les 12 communes du périmètre du Parc marin

Après avis, Michel MOLY soumet au vote.

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le programme d'actions 2021 du Parc naturel marin du golfe du Lion, sans modification.

A l'unanimité

Délibération n°2021-003

Point d'information par le CRPMEM sur le plan de gestion WESTMED

Le Parc a proposé au CRPMEM de présenter le plan WESTMED qui préoccupe la profession, au conseil de gestion.

Bernard PEREZ souhaite rappeler l'historique de ce plan de gestion WestMed complexe afin de montrer tous les efforts faits par la profession sur ce plan de gestion.

Le règlement européen de 2006 a été instauré en 2013 composé d'un plan de gestion national de chalut en Méditerranée avec un plafond d'AEP (Autorisation Européenne de Pêche) et des restrictions en heures et en jours de sorties ainsi que des zones de pêche limitée.

En 2019, un plan de gestion européen vient renforcer l'actuel. En France, deux zones sont concernées : le golfe du Lion et la Corse, pour deux espèces : le merlu et le rouget. Ce plan de gestion européen a été nommé plan de gestion « WestMed ».

En conséquence, en 2020, il y a eu -10% d'effort de pêche, ce qui fait tomber à 183 jours de mer par chalutier, il est probable que cet effort en 2025 aille jusqu'à 40% de réduction. Il faut rajouter les fermetures spatio-temporelles, des zones fermées pendant au moins 6 mois. Cette situation aura des répercussions fortes sur les entreprises avec une crainte sur la déstructuration de la filière. Toutes les études consacrées indiquent que le chalutier est le métier le plus impacté, et c'est aussi le plus structurant. A ce jour, il n'y a plus que 58 chalutiers malgré tous les efforts consacrés. Il faut accompagner et faire au mieux pour faire perdurer ces 58 chalutiers en activité.

V. Approbation des modalités et critères d'attribution de subvention relatifs au règlement de l'appel à projets 2021

(Document adressé avec le dossier de séance)

Marc DUMONTIER présente l'appel à projets, lancé pour la sixième année par le Parc marin.

Michel MOLY rappelle qu'en 2020 seulement 2 parcs ont fait un AAP avec 17 projets accompagnés en

pour 130 000 euros. Le bureau en décembre dernier a proposé de porter un effort financier particulier sur le développement durable des activités maritimes. Il n'y aura malheureusement pas de possibilité de basculer une partie de l'enveloppe de la thématique 1 (plan de relance), sur une autre des thématiques supportée par les financements propres de l'OFB.

Yves DESDEVISES (OOB) demande son taux de succès.

Marc DUMONTIER répond que l'AAP a trop de succès... Pour mémoire en 2020, il y a eu 430 000 euros de projets pour une enveloppe de seulement 130 000 Euros !

Michel ROHEE s'interroge sur la possibilité de pouvoir déposer des projets de motorisation électrique des barques catalanes sur l'une ou l'autre des thématiques 1 ou 3.

Hervé MAGNIN rappelle que les lignes ne sont pas fongibles, malgré des critères qui peuvent créer une confusion. Il faudrait éviter de retrouver des projets de même nature sur des thématiques différentes.

Marc DUMONTIER précise qu'un même projet ne peut élarger qu'à une seule thématique.

Jacques DOUAY informe que la ligue de voile et la fédération française de voile ont mis en place une récupération des vieilles coques de dériveur, dans un objectif de recyclage. Il demande si cette action peut être menée par le Parc et si cela peut entrer dans la thématique 1.

Marc DUMONTIER rappelle qu'un éco-organisme s'occupe déjà de la destruction et du recyclage de ces coques.

Serge PALLARES complète en rappelant que c'est l'APER (association pour la plaisance éco-responsable) qui s'en charge déjà. Il ne faudrait pas s'impliquer dans une démarche déjà mise en place et se substituer à un organisme déjà opérationnel (<https://www.recyclermonbateau.fr/recycler-mon-bateau/>).

Guilhem HUBERT remercie l'équipe du Parc et rappelle qu'en réunion de bureau, il avait été question de mettre une partie de l'enveloppe de l'AAP pour les socio-professionnels sans oublier les autres thématiques dans l'AAP. Il souligne le fait que les barques catalanes appartiennent au patrimoine culturel matériel et que le plan de relance visait clairement les socio-professionnels. Il ne faut pas se tromper de thématique.

Hervé MAGNIN indique que la difficulté est principalement administrative de faire une distinction entre acteurs socio-pro et acteurs associatifs.

Marc DUMONTIER rappelle que dans le cadre de la certification « port propre » et du plan de relance, une enveloppe de 150 000 euros a été débloquée en plus pour accompagner les ports. Mais cela ne rentre pas dans l'AAP car le thème est bien ciblé. Un courrier sera adressé en ce sens aux différents gestionnaires de ports.

Guilhem HUBERT rappelle aussi les effets dévastateurs de cette crise sur toute la filière des professionnels impactés à hauteur de 25% de leur CA pour le transport de passagers. En 2021, c'est quasi identique avec aucune réservation par les groupes, à cause en grande partie du couvre-feu.

Michel MOLY lance le vote pour les modalités et critères d'attribution de subventions relatifs au règlement de l'appel à projets 2021 :

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le cadre de l'appel à projets 2021 ; les thématiques, les critères de sélection ainsi que les conditions générales, sans modification.

A l'unanimité

Délibération n°2021-004

VI. Avis sur l'extension de la zone de mouillage et d'équipement léger de Peyrefite (Document adressé avec le dossier de séance)

Alizée MARTIN présente le projet de ZMEL du département, à bien distinguer du projet du Parc

Thierry BOUTHORS demande la possibilité de mettre une bouée rouge pour faire de la randonnée palmée et pour les plongeurs.

Frédéric CADENE indique que sur la diapositive présentée, il y a une erreur car la ZMEL et la zone du sentier sous-marin se superposent et il n'est pas possible dans une ZMEL d'avoir une zone de baignade. Il a été demandé de rajouter 3 bouées supplémentaires pour des navires plus volumineux. Les définitions du périmètre et notamment les bouées 31 et 32 ont été étudiées pour offrir un ancrage le plus sûr aux plaisanciers. Concernant la mise en place d'une bouée rouge, il n'est pas utile d'en placer dans cette zone car peu fréquentée. Les randonnées palmées se font depuis le bord essentiellement et depuis des embarcations elles pourront utiliser les bouées blanches.

Thierry BOUTHORS comprend que les structures de plongée pourront quand même venir sur une bouée blanche, mais ne seront pas prioritaires.

Frédéric CADENE précise qu'à la création de la zone de mouillage en 2011, l'ancrage était autorisé en dehors des périodes d'installation des bouées. Aujourd'hui cette disposition ne sera plus possible en cohérence avec la réglementation s'appliquant dans la ZMEL du Parc. Pour répondre à cette difficulté des bouées spécifiques, en nombre réduit, seront proposées aux usagers hors saison.

Michel MOLY propose de passer au vote.

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion émet un avis favorable à la modification de la ZMEL de Peyrefite sous réserve de la prise en compte de la recommandation suivante :

Equipement a minima d'un système de mouillage réduit permettant de résister aux conditions météorologiques durant la saison hivernale, en dehors de la période de mise en place des 7 bouées, ceci afin de permettre l'utilisation à l'année de la zone par les plaisanciers tout en maintenant une interdiction d'ancrage permanente.

A l'unanimité

Délibération n°2021-005

La séance est levée à 17h40.

Didier CODORNIU



1^{er} Vice-président du conseil de gestion
du Parc naturel marin du golfe du Lion